



**La Bruyère**  
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation  
Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu **le jeudi 29 octobre 2020**, à 19 H 30, **à la Maison des Citoyens**

Le 21 octobre 2020

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Le Bourgmestre,

Y. DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 : Approbation
2. Conseil Communal des Enfants : Information et prise d'acte
3. Service communal de l'Environnement : Actions réalisées, en cours et futures : Présentation
4. Budget communal : Exercice 2020 : Modification budgétaire n° 2 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
5. Budget du CPAS : Exercice 2020 : Modification budgétaire n° 2 : Service ordinaire : Approbation
6. Budget de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2021 : Approbation
7. Tableau prévisionnel du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité des ménages : Exercice 2021 : Approbation
8. Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) : Candidatures de participation citoyenne à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR en abrégé) : Décision

9. SPW Mobilité Infrastructures : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Projet d'arrêté ministériel : Section de Meux : Avis
10. Accueil extra-scolaire : ASBL Récré'agique : Octroi d'une avance de trésorerie à 1 an : Décision
11. Administration communale : Aide à la Promotion de l'Emploi (APE en abrégé) : Cession de 6 points par le CPAS : Approbation
12. Bibliothèque et écoles communales : Accord-cadre : Fédération Wallonie-Bruxelles : Adhésion
13. SPF Intérieur : Plate-forme « BE-ALERT » : Centre de crise : Convention : Approbation
14. Patrimoine communal : Réfection du revêtement de diverses voiries : sections de Rhisnes et de Meux : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
15. Patrimoine communal : Rénovation de trottoirs : Section de Rhisnes : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
16. Patrimoine communal : Placement d'un monte-escalier dans une implantation scolaire : Section d'Emines : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
17. Patrimoine communal : Réparation du mur d'enceinte du parc des Dames Blanches : Section de Rhisnes : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
18. Patrimoine communal : Installation d'un revêtement de sol dans une implantation scolaire : Section de Rhisnes : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
19. Patrimoine communal : Centre Culturel : Rénovation partielle : Section d'Emines : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

20. Patrimoine communal : Vente partielle d'un terrain : Section d'Emines : Projet d'acte notarié : Approbation
21. Patrimoine communal : Vente d'une parcelle : Section de Villers-Lez-Heest : Projet d'acte notarié : Approbation
22. Patrimoine communal : Conception et réalisation de la construction de l'extension d'une implantation scolaire : Section d'Emines : Prorogation du délai de remise des offres : Confirmation



## COMMENTAIRES

1. /

2. /

3. /

4. Voir annexes

5. Voir annexes

6.

Recettes : 21.263,00 €	Dépenses : 21.263,00 €	Solde : 0 €
Participation communale : 885,71 € (1.579,11 € en 2020 et 1.188,74 € en 2019)		

7. L'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 exécute l'article 21 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Cet arrêté permet de rencontrer les objectifs essentiels dans cette matière, que sont la responsabilisation du citoyen dans son rôle de consommateur, l'application du principe du pollueur-payeur, l'assurance donnée au citoyen d'un service de qualité au juste prix ainsi que son information afin qu'il prenne la dimension du service rendu face au coût réclamé par la Commune.

Cette dernière est tenue d'appliquer un taux de couverture des coûts en conformité avec les limites minimales et maximales du décret de 1996.

Le tableau prévisionnel, pour La Bruyère, du coût-vérité a été dressé et constitue une annexe au futur budget communal 2021.

8. Le 26 juin 2008, la Commune adhère au Programme Communal de Développement Rural (PCDR en abrégé) avant que l'arrêté du Gouvernement Wallon du 2 février 2017 n'approuve le document propre à La Bruyère.

Au cœur de cette démarche citoyenne, intervient la Commission Locale de Développement Rural (CLDR en abrégé).

Cet organe installé le 14 mars 2013 et composé de 40 membres dont la moitié d'effectifs, comprend un quart de mandataires et trois quarts de citoyens.

La participation de ces derniers s'érousse avec le temps de sorte que la récente levée de postulant(e)s peut être intégralement incorporée dans la CLDR bruyéroise afin de lui donner un nouvel élan.

9. Le SPW Mobilité Infrastructures sollicite l'avis du Conseil Communal sur un projet d'arrêté ministériel de circulation routière relatif à l'implantation à Meux, à l'intersection de la RN912 et des rues du Chainia et du Vieux Raucourt, d'un giratoire avec sa signalisation et ses marquages.
10. Le 27 juin 2013, le Conseil approuvait la création d'un service d'accueil temps libre pour l'encadrement des enfants des écoles communales et libres durant les périodes extra-scolaires, logé au sein de l'ASBL Récré'agique créée en partenariat avec la SNC Caméléo, et se prononçait favorablement sur les statuts de cette association ainsi que sur son plan financier et son contrat de gestion d'une durée d'un an.

L'expérience positive de cette initiative a généré des prorogations successives de la collaboration ainsi entamée de sorte que le contrat de gestion actuellement en cours pour 3 ans viendra à échéance fin 2020.

Cependant, la pandémie du coronavirus et les conséquences du confinement ainsi que la nette réduction consécutive de la fréquentation des enfants, combinées au maintien intact de la charge salariale du personnel encadrant, a perturbé provisoirement la santé financière de cette association.

Par ailleurs, les factures envoyées aux parents sont honorées de manière moins ponctuelle et à ce jour, l'encours des créances exigibles n'est pas dédaignable.

Pour ces différentes raisons, l'ASBL sollicite l'octroi par la Commune d'une avance de trésorerie de 15.000 € remboursable dans 1 an.

11. Le CPAS bénéficie de l'octroi régional de 26 points APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) qui affectés aux membres de son personnel contractuel répondant à certaines conditions, permettent de réduire la charge de la rémunération de ceux-ci.

En effet, chaque point représente une subvention de ± 3.115 € par an.

Cependant, 6 points ne trouveraient pas d'imputation possible au sein du Centre de sorte que celui-ci propose, comme en 2019, de les céder à l'Administration communale pour leur utilisation effective.

Cette cession peut être valorisée à hauteur de 18.689,10 €.

Il appartient au Conseil d'approuver cette opération.

12. La Fédération Wallonie-Bruxelles a réalisé un marché public pour la fourniture de manuels scolaires, de ressources numériques, d'outils pédagogiques et de livres de littérature, pour la période 2021 à 2024.

Elle propose aux Pouvoirs Organisateurs qui le souhaitent, de prendre part à cette procédure afin d'avoir accès par la suite, sans aucune autre démarche administrative

complémentaire, à la Centrale d'achat ainsi constituée et par conséquent, à toutes les librairies liées au projet du soumissionnaire qui sera retenu.

La bibliothèque a déjà bénéficié des avantages de ce système sous l'égide de l'accord-cadre 2017-2020 et désire poursuivre cette expérience, rejointe dans cette démarche par toutes les écoles communales.

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur le contenu du document soumis à sa signature et qui n'entraîne aucune obligation quelconque d'achat sur la période dont question.

13. Toute population concernée par une situation d'urgence doit pouvoir être alertée de la manière la plus claire et la plus efficace possible.

Dans ce cadre, le SPF Intérieur et Sécurité a initié le développement d'une plate-forme (« BE-ALERT ») opérationnelle depuis juin 2017 qui permet de diffuser des messages par divers canaux de communication.

L'adhésion à durée indéterminée à cet outil technologique se réalise par le biais de la signature d'une convention et moyennant le versement d'un montant de 121 € TVAC pour l'activation et de 1.331 € TVAC pour l'abonnement annuel.

Il appartient au Conseil de se positionner sur cette affiliation.

14. Comme chaque année, la Commune désire procéder à l'entretien d'une ou plusieurs de ses voiries.

En 2021, seront concernées les rues d'Emines et des Déportés ainsi que la place des Combattants à Rhisnes, et les rues du Warichet, des Bailleries et de la Grippelotte à Meux.

Une réfection des filets d'eaux et un raclage/pose d'hydrocarboné seront effectués pour garantir la sécurité des usagers et un écoulement parfait des eaux vers les avaloirs.

Le devis estimatif avoisine 300.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure ouverte.

15. La Commune projette de réaliser la rénovation des trottoirs situés côté droit en direction de la gare dans la rue de la Station à Rhisnes.

En effet, le mauvais état de ceux-ci couplé à leur utilisation massive et récurrente, nécessite pareille initiative afin de renforcer la sécurité des déplacements des piétons.

Le devis estimatif avoisine 200.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure ouverte.

16. Il s'avère nécessaire de doter l'école d'Emines d'un appareil d'accessibilité qui permet de déplacer une personne à mobilité réduite, entre 2 niveaux, sans emprunter d'escalier et sans effort physique.

Le devis estimatif s'élève à 50.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

17. Une partie du mur d'enceinte du parc communal situé face à la ferme des Dames Blanches s'est récemment effondré, laissant ainsi une vaste zone de libre accès à ce lieu. Dans l'optique de pouvoir à nouveau clore ce dernier en cas de besoin (tempête, ...), il est envisagé d'obturer cet espace vide d'un bardage de panneaux ajourés avec plantation à l'arrière de celui-ci d'une haie composée de charmes.

Le devis estimatif avoisine 50.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

18. La partie de terrain située, à l'école de Rhisnes, entre les modules et le muret délimitant la grande cour de récréation, est recouverte de graviers qui à l'expérience s'avèrent dangereux en cas de chute.

Il est proposé de retirer ceux-ci et de les remplacer après un léger terrassement, par un revêtement de sol de sécurité, à l'instar des plaines de jeux, au travers duquel l'herbe pourra pousser.

Le devis estimatif s'élève à 20.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. Les Autorités communales envisagent la rénovation partielle mais en profondeur d'une partie du Centre Culturel d'Emines.

Ces travaux consisteront à remplacer les anciens sanitaires et à les compléter par du matériel PMR, à poser un bardage sur le pignon côté route, à installer de nouvelles menuiseries extérieures côté parking et intérieures, ainsi qu'à procéder au renouvellement, hors salle et cuisine, de l'installation électrique et de l'égouttage, et au rafraîchissement des peintures.

Le devis estimatif approche 250.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure ouverte.

20. La Commune est propriétaire du terrain sis à l'intersection des rues Trieux des Gouttes et de Vedrin à Emines.

Cette parcelle d'une contenance de 58 a 48 ca est destinée à être scindée en 3 lots dont 1 de 21 a 73 ca sera cédé à l'ASBL Service Provincial d'Aide Familiale (SPAF en abrégé).



Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur cette cession et ses modalités particulières.

21. Le 28 mars 2019, le Conseil décidait de financer partiellement la construction de la nouvelle Administration communale par la vente de divers biens immeubles appartenant au domaine privé de la Commune.

Le 30 septembre 2019, il détaillait dans le cahier spécial des charges rédigé pour le marché public de services relatif au choix de la société immobilière préposée à la recherche d'amateurs potentiels, la localisation des différentes parcelles ainsi que leur évaluation.

Parmi celles-ci, se trouve un terrain à bâtir de 15 a 42 ca estimé 154.200 € en valeur vénale et objet de plusieurs offres d'achat dont la plus importante atteint 185.000 €.

Il est proposé au Conseil de conclure la transaction à ce prix.

22. Le 28 novembre 2019, le Conseil marquait son accord sur le projet d'extension des infrastructures de l'école d'Emines par la création de 7 classes.

Pour rappel, le devis estimatif s'élève à 1.260.000 € TVAC financé pour partie par subsides (880.000 €) du Fonds des Bâtiments Scolaires et par le produit espéré de la vente des conteneurs-classes (150.000 €) destinés à être remplacés par ledit investissement immobilier.

L'avis de marché publié le 12 décembre 2019 et établi à l'époque sur base des données du cahier spécial des charges, renseignait une rentrée des offres pour le 16 mars au plus tard.

Cependant, il est apparu que la présence de différentes périodes de congé pendant la durée de la consultation, pourrait être de nature à entraver la remise d'offres de qualités abouties dans leur étude de sorte qu'il a été proposé au Conseil du 20 février 2020 de prolonger ce délai jusqu'au 8 avril 2020.

Par la suite, la pandémie du coronavirus et le confinement décrété en mars 2020 par le Conseil National de Sécurité, a nécessité, vu la fermeture temporaire de nombreuses entreprises, l'octroi d'un nouveau report de date.

Celui-ci a été fixé par le Collège du 26 mars 2020, vu l'impossibilité de réunir un Conseil et l'incertitude totale sur la date de la prochaine séance de cet organe, au 11 mai 2020 et doit être confirmé par ledit Conseil.

